

# **Compte Rendu de la réunion du Conseil Municipal du 13 OCTOBRE 2008**

Date de Convocation : 07 octobre 2008

L'an deux mille huit, le treize octobre, à 20 H 30, le Conseil Municipal de Bovelles s'est réuni au lieu habituel de ses sessions sous la présidence de Monsieur DHONDT Denis, Maire.

Etaient présents : Mmes CABOCHETTE Sylvie, GADRÉ Chantal.  
MM. GUILBERT Roger, BELLETTRE Michel, DELMAS  
Bertrand, LEU Grégory, PASCAUD Sébastien,  
VANDOOOLAEGHE Noël.

Etait absent : M. BOUCHER Eric.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la démission de Madame DUMEIGE Natalie de son poste de conseillère municipale en date du 12 octobre 2008.

## **APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 1er SEPTEMBRE 2008**

Lecture du compte rendu de la réunion du 1er septembre 2008.  
Approbation à l'unanimité des présents par le C.M.

## **ACHAT DE CHAISES POUR LA SALLE POLYVALENTE ET LA MAIRIE**

Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal décide d'acheter 50 chaises pour la salle polyvalente et la mairie à la société HENRI JULIEN à BETHUNE, pour la somme de 980,00 € H.T soit 1 172,08 € T.T.C.

Cette dépense sera imputée en investissement à l'article 2184 (Mobilier) et prévue au budget communal 2008.

## **REMPLACEMENT DU LAVE VAISSELLE DE LA SALLE POLYVALENTE**

Monsieur le Maire présente plusieurs devis concernant le remplacement éventuel du lave vaisselle de la salle polyvalente. Après discussion, il a été décidé de demander un devis pour la pose d'une réhausse d'un doseur de produit de lavage et un adoucisseur indépendant sur l'actuel lave vaisselle.

## **ACQUISITION D'UN PHOTOCOPIEUR POUR L'ECOLE – DEMANDE DE SUBVENTION**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité d'équiper l'école d'un photocopieur étant donné que celui actuel est en panne et non réparable.

Il présente un devis établi par la Société HAXES à AMIENS d'un montant de 3 968,00 € H.T. soit 4 745,73 € T.T.C.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal adopte le projet qui lui est présenté, sollicite une aide parlementaire et arrête le plan de financement suivant :

- Fonds propres (part communale) 50 % : 1 984, 00 € H.T.
- Subvention parlementaire 50 % : 1 984, 00 € H.T.

soit 3 968, 00 € H.T.

La dépense sera inscrite en section d'investissement au chapitre 2183 (Matériel de bureau).  
Monsieur le Maire est autorisé à instruire le dossier de demande de subvention et à signer tous documents relatifs à cette acquisition.

### **REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER DUE PAR FRANCE TELECOM Année 2008**

Après délibération, à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal vote la redevance d'occupation du domaine public routier due par FRANCE TELECOM pour l'année 2008.

La redevance pour 2008 (situation au 31/12/2007) se répartit comme suit :

Cabine : 1 m<sup>2</sup> = 22,01 euros

Artère aérienne : 0,730 Km x 44,03 euros = 32,14 euros

Artère en sous-sol : 15,689 Km x 33,02 euros = 518,05 euros

**Soit au total : 22,01 euros + 32,14 euros + 518,05 euros = 572,20 euros**

### **DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET PRIMITIF 2008 – VIREMENT DE CREDITS EXERCICE 2008 – N°2/2008**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits prévus à certains chapitres du budget de l'exercice 2008 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les ouvertures complémentaires de crédits ci-après :

**OBJETS DES DEPENSES à inscrire en section d'investissement** : Achat de chaises pour la salle polyvalente et la mairie, et d'un photocopieur pour l'école ; Travaux de ravalement des façades et des pignons du Presbytère de Bovelles.

#### **Diminution sur crédits déjà alloués :**

\* Chapitre 011, Article 61522 (Entretien de bâtiments) – Somme de : moins 40 089,00 euros

#### **Augmentation des crédits :**

\* Chapitre 21, Article 2183 (Matériel de bureau) - Somme de : plus 4 746,00 euros

\* Chapitre 21, Article 2184 (Mobilier) – Somme de : plus 1 173,00 euros

\* Chapitre 23, Article 2313 (Immobilisations corporelles en cours) - Somme de : plus 46 670,00 euros

\* Chapitre 13, Article 1328 (Subventions d'équipement non transférables – autres) - Somme de : plus 12 500,00 euros

Parallèlement le chapitre 023 (Virement à la section d'investissement) se verra augmenter de plus 40 089,00 euros et le chapitre 021 (Virement de la section de fonctionnement) se verra lui aussi augmenter de plus 40 089,00 euros.

Après délibération et à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal décide d'opérer les ouvertures complémentaires de crédits ci-dessus.

### **CONTRAT DE MAINTENANCE POUR L'ENTRETIEN DE L'ECLAIRAGE PUBLIC - CONVENTION**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les propositions concernant l'entretien de l'éclairage public présentées par la Société HEUDRON-DAUPHIN de BREILLY (80470) et par le SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'ENERGIE DANS LA REGION DE MOLLIENS-DREUIL.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents,

- décide de retenir la convention concernant l'entretien de l'éclairage public présentée par la Société HEUDRON-DAUPHIN de BREILLY (80470). Cet entretien prévoit une maintenance préventive et corrective.

La durée d'exécution de la convention est fixée à une année reconductible durant 2 ans (période du 01 octobre 2008 au 30 septembre 2011) pour une redevance annuelle de 1 313,21 euros TTC.

Cette redevance est révisée annuellement.

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention « Entretien de l'Eclairage Public »

### **RETROCESSION DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DE LA VOIRIE DU LOTISSEMENT**

Le maire ouvre la séance et expose que la voie privée du lotissement dénommée rue de Gribeauval, ouverte à la circulation publique est entretenue par la municipalité.

Le maire propose donc de régulariser cette situation de fait en transférant d'office sans indemnité dans le domaine public communal la voirie concernée, comme l'autorise le code de l'urbanisme.

Vu les articles R141.1 à R141.3 du code de la voirie routière, relatif aux caractéristiques techniques, aux alignements, à la conservation du domaine public et à la surveillance des voies communales.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents,

DECIDE le principe de transférer d'office la voie privée du lotissement :

- rue de Gribeauval

dans le domaine public communal.

### **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

- **Amiens Métropole :**

Madame CABOCHETTE souhaiterait qu'une enquête soit réalisée dans la commune pour recenser les demandes dans le domaine culturel (spectacles, animations...). Un article paraîtra dans le prochain bulletin d'information.

- **Transport** :

Certaines personnes âgées demandent que soit mis en place un transport par bus. Une demande sera reformulée auprès de la communauté d'agglomération Amiens Métropole. Il existe par ailleurs une ligne régulière qui dessert la commune.

- **Plantations** :

La commission des espaces verts se réunira prochainement pour décider de mettre en place les plantations hivernales et de l'extension des massifs.

Le Maire,

Les Adjoints,

Les Conseillers,